



Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 15
Absents excusés représentés :
Absents excusés : 1
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : Max Lamande

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance précédente 18 août 2011 est approuvé à l'unanimité par les anciens membres du Conseil (10 voix).

Administration générale

-

- Détermination du nombre et élection des adjoints au Maire: Délibérations:

Mme le Maire rappelle que suite aux démissions les adjoints en place sont au nombre de 2 ; elle propose au conseil de remonter ces adjoints à la 1^{ère} et 2^{ème} place.

- *Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.* M. Murer devient 1^{er} adjoint tandis que M. Lamande devient 2nd adjoint au Maire.

- Ensuite elle propose aux postes de 3^{ème} et 4^{ème} adjoints Mme Irène Maurin et Mr Nicolas Leseigneur et demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat : élue au poste de 3^{ème} adjoint : Irène Maurin : 15 voix pour

Elu au poste de 4^{ème} adjoint : Nicolas Leseigneur : 15 voix pour

-

- Renouvellement et remplacement dans les commissions : Délibération

Parmi les membres du CCAS, il convient de remplacer X. Du Garreau démissionnaire ; Véronique Zucchiatti propose sa candidature et cette proposition est adoptée par le Conseil à l'unanimité.

La commission d'appel d'offres doit également être complétée, seuls 2 membres étant actuellement encore en place, Max Borel titulaire et Max Lamande suppléant. Il est proposé comme membres titulaires MM Anthony Célérien et Alexandre Costantini, aucune autre candidature n'étant enregistrée, il est procédé aux votes.

Résultat : Anthony Célérien et Alexandre sont élus à l'unanimité membres titulaires . Ms Doby et Beaudouin sont leurs suppléants

La discussion se poursuit sur la composition des différentes commissions et le tableau ci-dessous est alors arrêté.

Commission CCAS	MT Mayoud, I. Maurin, V. Zucchiatti, Christophe Arnaud
Commission Sociale/Ecole	M.A. Mary, A. Costantini, Irène Maurin
Commission Appel Offres/Marché Publics	MT Mayoud, M. Borel, A. Célérien, A. Costantini, M. Lamande
SIEBM – Electricité	Ms Arnaud et Murer
CCVD	Mme Mayoud , Mme Cotta
SIIME	JP Borne, P Mathieu, M Lamande et M. Borel
SIGMA – Assainissement autonome	Ms Cailly et JL Bosson
SIEBR – Synd Eaux Bas Roubion	M. Lamande et MT Mayoud (suppléants : Arnaud et Bosson)
Commission Impôts Locaux	P. Bon, JM Borne, J Bataille, M Lamande
Commission Travaux/Voirie	MT Mayoud, JM Murer, M. Lamande, M. Borel, R. Beaudoin, JL Doby, A. Costantini
Commission Urbanisme	MT Mayoud, M. Lamande, JL Doby
Commission Communication/Association	N. Leseigneur, V. Zucchiatti, JL Doby, A. Célérien, R. Beaudoin
Commission Finances/Budget	JM Murer, R. Beaudoin, JL Bosson, M Borel

Mme le Maire précise que dans la mesure du possible toutes les réunions de ces commissions sont affichées sur le tableau dans le secrétariat et qu'en conséquence un membre du conseil bien que ne faisant pas en principe partie de la commission peut toujours participer à la réunion et aux débats.

Finances

Détermination des taux de la Taxe d'Aménagement– Délibération

Mme le Maire rappelle qu'il convient de voter avant le 30 novembre le taux de la nouvelle taxe d'aménagement qui doit à partir du 1er mars 2012 remplacer la TLE (taxe locale d'équipement), D'après le tableau joint à l'ordre du jour, pour pouvoir maintenir le même niveau de recettes, il doit être envisagé un taux de 2,5 %. (il est rappelé que les taux TLE étaient de 2% pour les résidences principales et 3 % pour les résidences secondaires, mais que les bases d'imposition ont changé et sont identiques pour résidences secondaires et principales.) Une discussion s'engage.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 14 voix pour et une abstention.

Urbanisme - Travaux – Voiries

- **Travaux SDED** : Dossier 262580003 AEP - *Éclairage Public du Champ de Mars* : Présentation projet, Délibération

C'est un dossier qui est relativement ancien et qui n'a toujours pas été adopté ; donc même si certains points peuvent évoluer lors de visites sur chantier (emplacement candélabres et lanternes, transformateur), il convient pour ne pas plus retarder le début des travaux d'en prendre acte. Le projet s'élève à 26 500 € Hors Taxes dont la part à la charge de la commune est évaluée à 18 550 € HT, soit 70 %.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Toiture École : Choix du Maître d'œuvre : Délibération**

Il a été envoyé par le secrétariat en juillet 4 demandes à des bureaux d'étude / architectes ; au 15 septembre aucun n'avait répondu, tous ont été relancés et la seule réponse obtenue est celle du cabinet d'architecture de Mesdames *Frobert Dautrey architecture, urbanisme, conseil* de Saoû. Il est donc proposé au conseil de les choisir en tant que maître d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'école.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Le point sur: Travaux voirie 2011, Réfection du lavoir, Éclairage stade de foot, dénomination des voies**

Les travaux de voirie 2011 sont terminés, nous avons reçu la facture définitive des travaux et la demande de subvention au Conseil Général sera envoyée la semaine prochaine

Réfection du lavoir : en cours

Eclairage du stade de foot : en attente du devis de l'électricien

Dénomination des voies : en attente du devis réactualisé pour les plaques ; Roger Beaudouin rappelle qu'il faut également reprendre contact avec la poste pour coordonner les envois (intéressés, administrations concernées, contacts privés, etc...)

Personnel

- **École de musique : Délibération horaire hebdomadaire professeurs de musique pour l'année 2011/2012**

Il s'agit comme chaque année de définir les nouveaux horaires des professeurs de musique en fonction des horaires de cours déterminés par la fréquentation des élèves selon le tableau ci-dessous :

le temps hebdomadaire d'enseignement des professeurs pour la saison 2011/2012 lié à chaque instrument, lissé sur 52 semaines, suivant le tableau ci-après

PIANO	3.11*h
FLUTE	7.61*h
GUITARE	3.80*h
ACCORDEON	2.25*h
SOLFEGE	2.25*h
* (centième heures)	

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

- **Poste bibliothèque/la Poste** : Délibération sur la Pérennisation des heures complémentaires en heures constitutives du poste.

Depuis un certain nombre de mois, le poste à temps partiel est occupé par la même employée que celui de l'agence postale. Il s'agit si sur le bulletin de salaires les heures dédiés Bibliothèque et Poste. *Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité*

Concernant la poste, Mme le Maire informe le conseil qu'un avenant entre la Poste et la commune a été signé augmentant l'indemnité mensuelle reçue pour l'agence postale (de 914 à 1 070 euros)

École – Périscolaire

Le point sur la gestion de la cantine et du périscolaire

J.L. Bosson attend la rentrée après Toussaint pour voir si les effectifs en cantine se stabilisent et faire des projections pour l'année 2012 ; pour l'instant la trésorerie est satisfaisante et la commune de Roynac n'a pas encore versée de subvention exceptionnelle.

- **Renouvellement de la convention du CLSH** : délibération

Le texte a été revu pour y ajouter la commune de Roynac qui n'apparaissait pas dans la première convention et limiter les interventions de l'amicale à la cantine et au périscolaire, le centre de loisirs étant pour l'instant arrêté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Questions diverses :**

Demande de Monsieur Hervé BRUN pour la médaille d'honneur de la commune : il n'existe actuellement aucune distinction de ce genre à PSM

Micro-crèche : le point sur le RDV avec la C.C.V.D. Avant la micro crèche (et sans pour autant l'oublier !) il a été convenu avec la CCVD d'une visite du bâtiment de la cantine pour voir si l'une des salles ne pourrait être utilisée comme antenne relais pour les assistantes maternelles.

Projet Intercommunalité : la commission mise en place par le préfet (CDCI) pour examiner les amendements déposés a voté contre l'amendement de la Communauté de communes du pays de Marsanne et n'a donc pas suivi l'avis du conseil municipal : conclusion, pour l'instant c'est le statu quo et nous devons attendre le schéma « corrigé » du préfet pour être vraiment fixé sur notre sort.

Plaques de cocher : Alexandre Costantini nous présente 2 nouvelles plaques trouvées dans la remise d'un particulier : se pose la question de leur remise en état (peinture) et de leur futur emplacement.

Après « visite » de l'installation de chauffage central au « CLSH », Alexandre nous propose de découvrir l'état de l'eau circulant dans les tuyaux dans un bocal ... après constatation des dégâts, rendez-vous est pris dès lundi pour une purge complète de l'installation. Il conseille également de voir si des contrats d'entretien existent pour les 2 chaudières (espace Clément et CLSH) et si ce n'est pas le cas d'y pourvoir au plus vite

Jean Luc Doby demande où en est la subvention au FC Valdaine évoquée lors du précédent conseil : en fait le poste à pourvoir est toujours à l'étude et si subvention il y a, ce sera pour et sur le budget 2012.

Le tableau des élus avec tous leurs coordonnées (adresse mail – n° téléphone fixe et/ou portable sera mis à jour par le secrétariat et renvoyé à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Prochain conseil le vendredi 2 décembre à 20 h 30